

SPPPI-PACA

Réunion du jeudi 16 janvier 2007

Participants :

-AIRFOBEP : Jean-François MAURO directeur Airfobep;
-Boualem MESBAH, En charge de la mission régionale « Surveillance des odeurs »
SRO à Airfobep

-DRIRE : Gilbert Sandon, jean-luc RHUL

Relevé de décisions

Cette réunion de travail avait pour objet d'examiner la mise en œuvre de la procédure des gestions des plaintes établie à titre expérimental dans les départements 06, 13 et 83 suivant les engagements pris dans le cadre du groupe de travail « odeur » réuni le 24 mai 2005.

L'expérimentation s'est poursuivie en adoptant les dispositions définies lors de la réunion du 3 mai 2006.

Dans le courant de l'année 2006, 591 plaintes ont été recensées, générant 42 rapports de plaintes suivis d'une enquête de l'inspection. Parmi les 42 rapports, 21 concernent les 5 entreprises Biotechna, Legré Mante, ORTEC, ORSEM, SITA SUD identifiées comme sources de nuisances olfactives récurrentes.

Compte tenu des retours de ce début d'expérience on constate que le dispositif en place peut être amélioré en prenant les dispositions suivantes :

- La liste des 5 entreprises identifiées comme sources de nuisances olfactives récurrentes est complétée par les 5 nouveaux sites importants situés autour de l'Etang de Berre : SHELL, ESSO, INEOS, NAPHTACHIMIE et TOTAL.
- Seuls les rapports de plaintes par courriers électroniques sont maintenues pour ces 10 entreprises. Les exploitants sont directement informés par SRO de l'édition du rapport de plaintes.
- Pour chacune des 10 entreprises, un bilan annuel des actions réalisées et envisagées pour réduire les odeurs sera établi par l'inspection à l'attention de SRO. Ces informations seront tenues à la disposition du public.
- La liste des contacts et des courriers électroniques des 10 installations répertoriées seront communiquées à SRO.
- Toutes les dispositions sont mises en œuvre par l'inspection pour communiquer les conclusions des enquêtes réalisées à SRO. Il sera en particulier communiqué les informations importantes sur l'avancée ou les difficultés particulières du dossier.
- Il convient de rappeler le téléphone vert aux secrétariats des DRIRE.
- SRO examine les moyens à mettre en place pour assurer un retour d'information régulier et utile aux plaignants.

Un nouveau bilan de l'action sera établi en juin 2007.